

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Finma
Akteure	Noser, Ruedi (fdp/plr, ZH) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Finma, 2018 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Finanzmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
KAG	Kollektivanlagengesetz
SFAMA	Swiss Funds and Asset Management Association

FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LPCC	Loi sur les placements collectifs
SFAMA	Swiss Funds and Asset Management Association

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Finanzmarkt

MOTION

DATUM: 24.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Ruedi Noser (plr, ZH) a point du doigt le manque de comptitivit des fonds de placements collectifs suisses et les consquences pour la place financire helvtique. Par consquent, il prne une **adaptation de la loi sur les placements collectifs (LPCC)**. La motion demande notamment que le placement collectif ne soit pas soumis au rgime d'approbation de la FINMA afin d'acclrer sa cration et d'en rduire les cots. En outre, tant donn qu'un tel placement collectif ne serait propos qu'aux investisseurs qualifis au sens de la LPCC, la protection des clients privs serait maintenue.

Le Conseil fdral a soutenu la motion. Il a voqu des discussions dj en cours avec la Swiss Funds and Asset Management Association (SFAMA). La motion a t adopte tacitement par le Conseil des Etats.¹

MOTION

DATUM: 13.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La proposition de **modification de la loi sur les placements collectifs (LPCC)**, soumise par Ruedi Noser (plr, ZH), a t examine par la Commission de l'conomie et des redevances du Conseil national (CER-CN). Elle propose par 16 voix contre 5 d'adopter la motion. Alors que la majorit rejoint l'objectif de renforcement de la comptitivit des placements collectifs suisses, une minorit a demand des informations supplmentaires des organes comptents avant de pouvoir se prononcer.

Aprs le Conseil des Etats, la motion a galement t adopte par le Conseil national par 118 voix contre 53 non. Les voix des Verts et du Parti socialiste ont donc t isoles. 22 parlementaires n'ont pas vot (10 UDC, 4 PLR, 4 PDC, 1 PBD, 1 vert/libral et PS).²

ANDERES

DATUM: 26.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de rpondre  la demande de la motion Noser (plr, ZH) 18.3505, le Conseil fdral a mis en consultation un projet de **modification de la loi sur les placements collectifs (LPCC)**. Cette modification prvoit l'introduction d'un nouveau fonds qui renforcera la comptitivit de la place financire helvtique. Ce fonds comporte deux caractristiques. D'abord, il est non soumis  l'approbation de la FINMA. Ensuite, il est rserv  des investisseurs qualifis. La consultation se terminera le 17 octobre 2019.³

1) BO CE, 2018, p.743

2) BO CN, 2019, pp.297; Communiqu de presse CER-CN du 27.02.2019; Rapport CER-CN du 25.02.2019

3) Communiqu de presse CF du 26.06.2019